

Publication

Examen professionnel supérieur EPS 2024

Instructrice/instructeur de chiens guides d'aveugles avec diplôme fédéral

L'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) et le groupe de travail des écoles suisses de chiens guides d'aveugle reconnues par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) organisent en tant qu'organe responsable l'examen professionnel supérieur Instructrice/Instructeur de chiens guides d'aveugles avec diplôme fédéral.

Table des matières

1.	Dates et lieu de l'examen	1
2.	But de l'examen.....	2
3.	Déroulement de l'examen / épreuves d'examen	2
4.	Taxe d'examen	2
5.	Inscription.....	3
6.	Délai de remise du travail de diplôme.....	3
7.	Cérémonie de remise des diplômes.....	3

1. Dates et lieu de l'examen

4 novembre - 12 novembre 2024 (7 jours)

Maison de paroisse Neumünster, Seefeldstrasse 91, 8008 Zurich. La partie 3 de l'épreuve "Travail pratique avec deux chiens en formation" aura lieu dans l'institution de formation des candidats.

2. But de l'examen

L'examen professionnel fédéral supérieur a pour but de vérifier de manière exhaustive si les candidats ont acquis les compétences nécessaires pour exercer de manière responsable une activité professionnelle exigeante.

3. Déroulement de l'examen / épreuves d'examen

L'examen comprend les épreuves ci-après englobant les différents modules et est organisé selon les durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée
1 Connaissances spécialisées chien, connaissances spécialisées client	écrite	3 h
2 Suivi tandem détenteur/chien guide (de l'évaluation de l'aptitude du client jusqu'à la mise à la retraite et solution pour la suite)	orale	45 min.
3 Travail pratique avec deux chiens en formation	pratique	4 h
4 Travail de diplôme		
4.1 Travail de diplôme	écrite	rédigé au préalable
4.2 Présentation et entretien	orale	45 min.
	Total	8 h 30 min.

4. Taxe d'examen

CHF 3'300.--

Les frais d'impression du diplôme, les frais de registre et le supplément au diplôme d'un montant de CHF 50.00 sont facturés séparément.

5. Inscription

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription correspondant qui peut être obtenu auprès du secrétariat de la commission chargée de l'assurance qualité AQ (voir l'adresse ci-dessous) ou téléchargé depuis le site Internet de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA (www.ucba.ch) - [le formulaire se trouve ici](#).

Délai d'inscription: 22 juillet 2024 (date du timbre postal)

L'inscription doit être adressée par courrier recommandé à :

In Wort und Tat
Sekretariat QSK Blindenführhundeinstruktorin/instruktor
Sonder 4, 9042 Speicher
n.loehrer@inwortundtat.ch

6. Délai de remise du travail de diplôme

Le travail de diplôme doit être remis à la commission AQ au plus tard un mois avant le début de l'examen, en trois exemplaires (document papier).

4 octobre 2024 (date du timbre postal)

7. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu jeudi 5 juin 2025 à Zurich.